

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°9 du 7 mars 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 7 décembre 2007 portant institution de régies et de sous-régies d'avances auprès des ateliers industriels de l'aéronautique du ministère de la défense.

Du 3 janvier 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 7 décembre 2007 portant institution de régies et de sous-régies d'avances auprès des ateliers industriels de l'aéronautique du ministère de la défense.

Du 3 janvier 2008

NOR D E F F 0 8 0 0 2 5 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 7 décembre 2007 (JO n° 291 du 15 décembre 2007, texte n° 28 ; signalé au BOC 5/2008. ; BOEM 410.6.1)

Référence de publication : JO N° 10 du 12 janvier 2008, texte n° 26 ; signalé BOC.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2007 portant institution de régies et de sous-régies d'avances auprès des ateliers industriels de l'aéronautique du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1er. À l'article 1er de l'arrêté du 7 décembre 2007 susvisé, les mots : « Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), «ordonnateur secondaire du budget général» » sont remplacés par les mots : « Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux (Gironde), «ordonnateur secondaire du budget général» ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 2008.

Pour le ministre et par délégation :

La chef du bureau de l'animation du réseau financier de la sous-direction de la fonction financière et comptable de la direction des affaires financières,

B. FURET-FRITSCH.